

## Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue virtuellement par la plateforme Teams, le 27 octobre 2021, à 19 h 00.

### Sont présents :

Charles Leblond	Président, membre parent
Mélanie Huard	Vice-Présidente, membre parent
Martin Benoît	Membre parent
Mario Dionne-Raymond	Membre parent
Geneviève Perron	Membre parent
Patricia Bussières	Membre du personnel enseignant
Franck Garcia	Membre du personnel de soutien
Josée Pelletier	Membre du personnel professionnel
Normand Phaneuf	Membre direction d'établissement
Alain Tardif	Membre du personnel d'encadrement
Patrick Beaulieu	Membre, milieux municipal, santé ou affaires
Sophie Gendron	Membre, ressources financières ou matérielles
Alysson Gince	Membre, 18-35 ans
Eric Racine	Directeur général

### Administration

Lynda Bonneau	Directrice générale adjointe
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Me Katherine Plante	Secrétaire générale
Mario Beauvais	Directeur, ressources matérielles – projets
Pascale Dubé	Directrice, services éducatifs
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives
Audrey Leboeuf	Coordonnatrice aux communications

### Sont absents :

Mélissa Cordeau	Membre, milieu communautaire, sportif ou culturel
Michel Pinault	Membre, gouvernance ou ressources humaines

### 1. Ouverture de la séance publique et constatation du quorum

Le Président du conseil d'administration, Monsieur Charles Leblond, ouvre la séance et constate le quorum.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu appuyé par monsieur Martin Benoît

**D'adopter** l'ordre du jour comme présenté.

Adopté à l'unanimité.

### 3. Adoption des procès-verbaux

#### 3.1. Séance publique du 16 juin 2021

CA2122-002

Il est proposé par madame Sophie Gendron appuyé par monsieur Mario Dionne-Raymond

**D'adopter** le procès-verbal comme présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.2. Ajournement du 23 juin 2021

CA2122-003

Il est proposé par madame Josée Pelletier appuyé par monsieur Martin Benoît

**D'adopter** le procès-verbal comme présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.3. Suivi aux procès-verbaux

Aucun suivi.

### 4. Parole aux élèves et au public

Aucune prise de parole n'est demandée.

### 5. Points de décision

#### 5.1. Comités prévus par la LIP – Nomination des membres

CA2122-004

**Considérant** que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs doit instituer trois comités permanents, soit un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines ;

**Considérant** que le conseil d'administration a nommé, le 21 octobre 2020, les cinq membres siégeant sur chacun des comités (résolution CA2021-004) ;

**Considérant** la volonté pour le conseil d'administration de procéder à la nomination de nouveaux membres pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Il est résolu par monsieur Mario Dionne-Raymond et appuyé par monsieur Franck Garcia

**De nommer** cinq membres sur chacun des trois comités permanents, soit :

#### **Comité de gouvernance et d'éthique**

- Sophie Gendron
- Normand Phaneuf
- Mario Dionne Raymond
- Patricia Bussièrès
- Michel Pinault

### Comité de vérification

- Alysson Gince
- Patrick Beaulieu
- Alain Tardif
- Charles Leblond
- Josée Pelletier

### Comité des ressources humaines

- Mélanie Huard
- Martin Benoît
- Franck Garcia
- Geneviève Perron
- Mélissa Cordeau

**Que** les comités continuent de s'adjoindre un membre de la direction générale et un cadre de service ayant une expertise particulière, choisis par le directeur général, pour les accompagner dans leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

## 5.2. Évaluation du directeur général – Nomination d'un comité *ad hoc*

CA2122-005

**Considérant** qu'annuellement, le conseil d'administration doit procéder à l'évaluation du directeur général ;

**Considérant** que, conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des ressources humaines a pour mandat de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général ;

**Considérant** la volonté pour le conseil d'administration de former un comité *ad hoc* qui procédera à l'évaluation du directeur général et soumettra une recommandation au conseil ;

**Considérant** que les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du centre de services scolaire ne peuvent siéger sur le comité *ad hoc* et prendre part à l'évaluation du directeur général ;

Il est résolu par monsieur Martin Benoît et appuyé par madame Alysson Gince

**De former** un comité *ad hoc* d'évaluation du directeur général composé de 5 membres choisis parmi les membres du conseil d'administration qui représentent les parents et les membres de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

## 5.3. Structure organisationnelle 2021-2022 - Modification

CA2122-006

**Considérant** que le conseil d'administration établit la structure organisationnelle du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs identifiant le cadre hiérarchique de l'organisation au niveau du centre administratif et des établissements (écoles et centres) ;

**Considérant** l'importance pour le Centre de services scolaire de se doter d'une structure claire, efficace et efficiente lui permettant de soutenir la réalisation de sa mission et d'atteindre les objectifs et résultats fixés ;

**Considérant** les besoins actuels au sein du Service des ressources matérielles et la nécessité de revoir l'organisation du travail afin de combler un poste vacant ;

Il est résolu par madame Sophie Gendron et appuyé par monsieur Alain Tardif

**D'adopter** la modification à la structure organisationnelle 2021-2022, tel que présentée, avec l'ajout d'un poste d'agent d'administration au Service des ressources matérielles.

Adopté à l'unanimité.

#### **5.4. Acquisition des terrains pour la construction des nouvelles écoles**

##### **5.4.1. École 866 027**

CA2122-007

**Considérant** que le ministère de l'Éducation du Québec prévoit la construction d'une école primaire (027) sur le territoire de la Ville de Granby ;

**Considérant** l'autorisation pour la transaction du ministère de l'Éducation du Québec à la suite de leur acceptation de tous les documents exigés ;

**Considérant** l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) et l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

**Considérant** que le terrain municipal a fait l'objet d'une subdivision en fonction des besoins de la future école primaire, le tout conformément au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre au dossier ;

**Considérant** que le terrain visé est prêt pour usage ;

Il est résolu par madame Josée Pelletier et appuyé par madame Geneviève Perron

**De faire acte d'acquisition** du terrain identifié par le lot numéro 6 434 696 du cadastre du Québec, par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, aux fins de construction d'une école primaire (027) ;

**D'autoriser** le Directeur général à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, l'acte d'acquisition à intervenir entre la Ville de Granby et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

##### **5.5. École 866 033**

CA2122-008

**Considérant** que le ministère de l'Éducation du Québec prévoit la construction d'une école primaire (033) sur le territoire de la Ville de Cowansville ;

**Considérant** l'autorisation pour la transaction du ministère de l'Éducation du Québec à la suite de leur acceptation de tous les documents exigés ;

**Considérant** l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) et l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

**Considérant** que le terrain municipal a fait l'objet d'une subdivision en fonction des besoins de la future école primaire, le tout conformément au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre au dossier ;

**Considérant** que le terrain visé est prêt pour usage ;

Il est résolu par monsieur Patrick Beaulieu et appuyé par monsieur Mario Dionne-Raymond

**De faire acte d'acquisition** du terrain identifié par le lot numéro 6 445 967 du cadastre du Québec, par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs aux fins de construction d'une école primaire (033) ;

**D'autoriser** le Directeur général à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, l'acte d'acquisition à intervenir entre la Ville de Cowansville et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.6. École 866 034

CA2122-009

**Considérant** que le ministère de l'Éducation du Québec prévoit la construction d'une école primaire 034 sur le territoire de la Ville de Granby ;

**Considérant** l'autorisation pour la transaction du ministère de l'Éducation du Québec à la suite de leur acceptation de tous les documents exigés ;

**Considérant** l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) et l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

**Considérant** que le terrain municipal a fait l'objet d'une subdivision en fonction des besoins de la future école primaire, le tout conformément au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre au dossier ;

**Considérant** que le terrain visé est prêt pour usage ;

Il est résolu par madame Sophie Gendron et appuyé par madame Patricia Bussières

**De faire acte d'acquisition** du terrain identifié par le lot numéro 6 434 295 du cadastre du Québec, par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, aux fins de construction d'une école primaire 034 ;

**D'autoriser** le directeur général à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, l'acte d'acquisition à intervenir entre la Ville de Granby et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

#### 6. Points d'information de la Direction générale

Monsieur Eric Racine souligne le début de la consultation des dossiers annuels 2022-2023 dès le 28 octobre 2021.

**7. Levée de la séance publique**

CA2122-010

Il est proposé par monsieur Martin Benoît et appuyé par madame Sophie Gendron

**De lever** la séance ordinaire, à 19 h 15.

---

Président

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

---

Secrétaire générale

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”

”